



Péronne, le 20 mai 2016

Communiqué de presse

## Election municipale complémentaire Commune de Vermandovillers



Par arrêté préfectoral du 18 mai 2016, les électeurs et les électrices des communes de Vermandovillers sont convoqués le dimanche 12 juin 2016 à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller municipal

**RAPPEL :** Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire. Il est impossible d'être élu sans avoir préalablement déclaré sa candidature.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, les candidats ayant déposé leur candidature pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin n'ont pas à renouveler ce dépôt de candidature si un 2<sup>nd</sup> tour est nécessaire. En revanche, dans l'hypothèse où le nombre de candidats présents au 1<sup>er</sup> tour serait inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, à savoir 1, les candidats qui ne se seraient pas présentés au 1<sup>er</sup> tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le 2<sup>nd</sup> tour.

**L'enregistrement des candidatures** s'effectue à la sous-préfecture de Péronne, sise 25, avenue Charles Boulanger, du mardi 24 mai 2016 au mercredi 25 mai 2016 inclus, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, et le jeudi 26 mai de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Dans l'hypothèse où un second tour serait nécessaire, les candidatures pourront être enregistrées le lundi 13 juin 2016 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ainsi que le mardi 14 juin 2016 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.